

Délibération n°: 159

Dossier: 190243



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Politique : *Qualité de ville, qualité de vie*

Commission: Aménagement - Urbanisme - Economie

Direction en charge : Urbanisme règlementaire

Objet: Attribution d'une subvention à l'agence d'urbanisme Epures au titre de l'exercice 2019 -

Convention de partenariat - Approbation.

Président: M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil: 29/03/2019

Compte rendu affiché le : 09/04/2019

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents:

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.), Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY (Présente jusqu'au vote du 1er voeu concernant les salariés de l'entreprise Titoulet), M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALLON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (Présente jusqu'à la question n°54 du projet de l'ordre du jour), M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.), Mme Stéphanie MOREAU (Présente jusqu'à la question n°79 du projet de l'ordre du jour), Mme Nadia SEMACHE (Présente jusqu'à la question n°72 du projet de l'ordre du jour), M. Serge HORVATH (Présent jusqu'à la question n°79 du projet de l'ordre du jour), M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Georges ZIEGLER (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.)

Absents-Excusés:

M. Samy KEFI-JEROME (pouvoir à Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.) M. Michel BEAL (pouvoir à Mme Stéphanie MOREAU) Mme Geneviève ALBOUY (pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER)

Absents:

M. Florent PIGEON; M. Lionel SAUGUES

VILLE DE ST-ETIENNE CONSEIL MUNICIPAL du 08/04/2019

Délibération n°: 159 **Politique :** *Qualité de ville, qualité de vie* Dossier: 190243

Commission: Aménagement - Urbanisme - Economie

Direction en charge : Urbanisme règlementaire

Objet : Attribution d'une subvention à l'agence d'urbanisme Epures au titre de l'exercice 2019 - Convention

de partenariat - Approbation.

□ Rappel et Références :

Epures est l'agence d'urbanisme de la région Stéphanoise. Il s'agit, tel que le prévoit le code de l'urbanisme, d'un outil dévolu à l'observation des évolutions du territoire, l'aide à la définition des politiques d'aménagement et de développement, l'harmonisation des politiques publiques, l'appui à la préparation des documents de planification, l'innovation en matière de développement durable.

La Ville de Saint-Etienne fait partie des membres fondateurs d'Epures et bénéficie, chaque année, du programme partenarial de travail de l'agence.

☐ Motivation et Opportunité :

Epures élabore annuellement avec ses membres un programme partenarial précisant les travaux qu'elle devra conduire. Ce programme est mutualisé et bénéficie à l'ensemble des membres de l'agence à différentes échelles géographiques et sur un ensemble large de thématiques. C'est sur la base de cet intérêt que la Ville de Saint-Etienne attribue chaque année une subvention à Epures.

□ Contenu:

Le programme partenarial 2019 prévoit de poursuivre les actions d'observation qui permettent de comprendre les dynamiques à l'oeuvre sur notre territoire et plus largement celui du Sud-Loire. Ces connaissances sont particulièrement importantes pour permettre de définir et d'ajuster l'ensemble des politiques urbaines de la ville et de procéder à la mise en oeuvre de son projet urbain.

Il comprend aussi des travaux utiles à la déclinaison du contrat de ville et des actions du Nouveau Programme National et Renouvellement Urbain, en s'intéressant, notamment, à l'observation de l'offre de relogement liée aux futures démolitions et à la poursuite de la veille des quartiers de la ville.

□ Maîtrise d'ouvrage :

Ville de Saint-Etienne

□ Point Financier:

o Coût total investissement TTC:

dont TVA:

o Coût total annuel fonctionnement TTC:

60.000,00 €

dont personnel mis en oeuvre :

o Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement	60.000,00 €					
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ Proposition:

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver l'attribution d'une subvention de 60.000,00 € dont 80,00 € de cotisation, à l'agence d'urbanisme Epures,
- approuver la convention partenariale à intervenir avec Epures,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer la convention dont un exemplaire restera joint à la présente délibération.

Décision : Proposition adoptée	Imputation budgétaire					
Résultat du vote : 51 voix pour, 0 voix contre, 3 abstention(s)	BP 2019 - article 65, chapitre 6574					
M. Jean-Pierre BERGER, Adjoint ne prend pas part au vote						
	Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjointe déléguée					
	Christiane JODAR					